

JUILLET 2021

CINÉMAG

**NUMÉRO
SPÉCIAL "DROIT
ET CINÉMA"**

**COLLÈGE DE DROIT DE
L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN
LYON III**



CE MOIS-CI :

LE RECOURS
COLLECTIF DANS LA
SÉRIE *HOW TO GET
AWAY WITH MURDER*

Sommaire :

4. Éditorial
5. *Murder* en quelques lignes
6. "Recours collectif" : explications
7. Le fonctionnement du recours collectif
8. Et dans *Murder* ?
10. Quelle issue à cette *class action* ?
11. Mot de la fin

Édito : Quand il devient intéressant d'allier le droit au cinéma

Par Alexandre MOHAMADOU

Cela vous semble-t-il absurde de traiter du droit dans une série télévisée et donc dans une œuvre cinématographique ?

Nous considérerons ici que les séries télévisées sont du cinéma puisque le CNRTL définit lui-même le cinéma comme étant un "procédé permettant l'enregistrement et la projection animée de vues, accompagnée ou non de son".



La série *How to Get Away with Murder* fera office d'illustration pour notre sujet d'étude du jour. En effet, nous allons chercher à vous montrer qu'il est absolument pertinent de combiner le droit au cinéma.

Tout d'abord, le domaine du droit est si vaste qu'il peut être un réel **puits d'inspiration** pour les scénaristes et les réalisateurs de films ou de séries télévisées. Le droit est aussi un bon "outil" pour **s'emparer de divers sujets de société** en les faisant ressortir sous une forme originale dans différentes œuvres et créations cinématographiques.

Dans *How to Get Away with Murder*, le traitement du recours collectif est le parfait exemple témoignant de la réussite de l'union "droit - cinéma". En effet, cela regroupe brillamment les deux points que nous venons d'évoquer.

Approfondissons à présent le sujet du recours collectif dans la série *Murder* !

Murder en quelques lignes

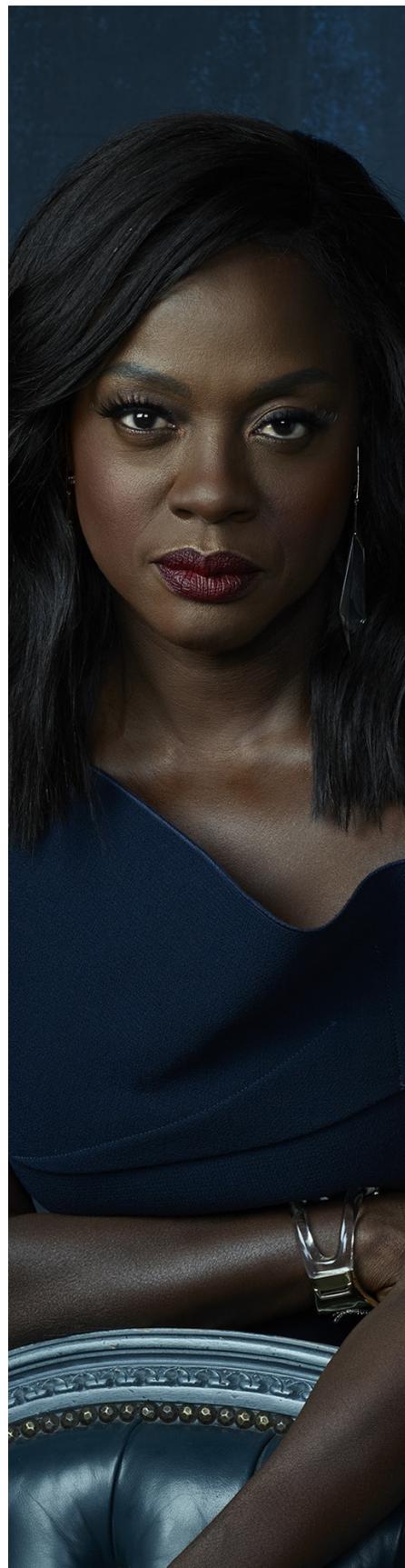
How to Get Away with Murder (ou simplement *Murder*) est une série américaine mettant en scène le personnage d'Annalise Keating, avocate et professeure de droit pénal à Philadelphie.

Cette réalisation de Peter Nowalk permet de **découvrir le monde du droit américain** au cours des six saisons qui composent la série.

Cette immersion dans l'univers du droit américain permet de découvrir de nombreuses choses, tant sur le plan procédural que sur le plan législatif ou jurisprudentiel.

Au cours de la quatrième saison, pour les personnes regardant la série en version originale sous-titrée (ou non), **un nouveau terme s'ajoute au lexique juridique** qu'il est possible de retrouver dans la série. Il s'agit du vocable *class action* qui signifie, en français, "recours collectif".

Bien que le recours collectif n'occupe qu'une des multiples périodes de cette série, il en est probablement l'une des meilleures intrigues.

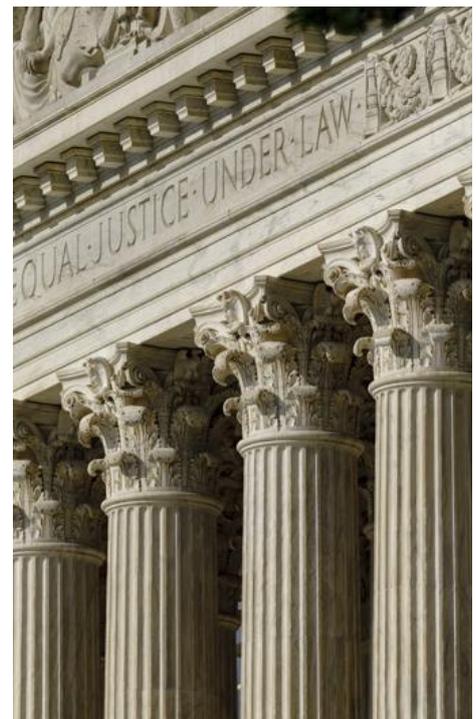


"Recours collectif" : explications

Le *Cambridge Dictionary* définit la *class action* comme étant une action en justice organisée par un groupe de personnes ayant en commun le même problème juridique.



Cette définition pour le moins succincte permet d'appréhender la difficile notion juridique qu'est le recours collectif. Étant donné que notre étude a pour fondement une série se déroulant dans l'univers du droit américain, nous nous intéresserons au recours collectif dans le droit fédéral des États-Unis d'Amérique. Pour cela, nous devons tout d'abord chercher à cerner le fonctionnement du recours collectif dans ce système judiciaire.



Le fonctionnement du recours collectif

Un bref enseignement théorique s'impose afin de cerner le fonctionnement du recours collectif dans le **droit fédéral des États-Unis d'Amérique**. Nous pouvons illustrer la constitution d'un recours collectif de cette façon :



Un fabricant distribue des bouteilles de lait contaminées aux salmonelles



Plusieurs consommateurs de cette marque de lait contractent une salmonellose. C'est le **préjudice commun** de tout ce **groupe putatif**.



Une ou plusieurs personnes issues de ce groupe décident de déposer une requête pour ce préjudice commun (les salmonelloses). Ce sont les **plaignants nommés**. Ils déposent leur requête au nom du **groupe putatif**.



C'est bien tout cet aspect de groupe qui caractérise cette action. Il est donc légitime de parler de recours collectif. Le *Federal Rules of Civil Procedure* mentionne à ce propos que le groupe putatif qui prétend à une action collective doit être composé d'un nombre de membres si grand qu'il serait impossible de traiter ces recours individuellement.

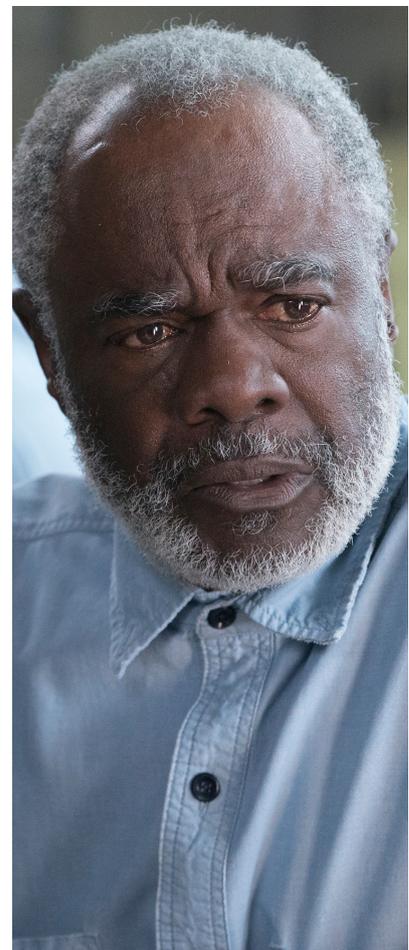
Qu'en est-il en France ?

Le recours collectif dans le droit français est une chose récente. En effet, il est possible de mener une action collective en France depuis le 1er octobre 2014.

Et dans *Murder* ?

Dans *Murder*, Annalise Keating décide de fonder son recours collectif sur des jugements injustes prononcés à l'égard de personnes dites "de couleur". Notre personnage qualifie effectivement ces jugements d'injustes car tous les individus composant son recours collectif (et qui sont tous "de couleur") ont, selon elle, eu des peines plus longues et plus lourdes que des personnes blanches condamnées pour des crimes identiques.

Annalise Keating décide également de faire de Nathaniel Lahey Senior la figure de son recours collectif.



Nate Lahey Senior représente ce que cherche à condamner Annalise Keating en menant ce recours collectif. Homme pauvre et noir condamné et incarcéré pour trafic de stupéfiants, Lahey Senior a fini par tuer l'un de ses camarades prisonniers après être sorti d'un séjour de plusieurs mois au quartier d'isolement où sa santé mentale s'était fortement dégradée.



Plus généralement, au-delà des peines injustes et inégales, c'est bien contre l'inaction de tout un système politique et judiciaire que cherche à lutter Annalise Keating. Son combat se fait contre le financement insuffisant des *public defenders* qui sont des avocats chargés de représenter, lors d'un procès, les personnes ne pouvant payer les services d'un avocat afin d'être défendu. Ainsi, Annalise Keating milite pour le renforcement du financement de l'aide juridique américaine car les *publics defenders*, surmenés et surchargés, auraient négligé certains de leurs dossiers en incitant leurs clients à plaider coupable ou à ne pas interjeter appel de lourdes condamnations.

Tout cela est bien la preuve que l'univers du droit est une réelle ouverture permettant de diversifier les œuvres cinématographiques.

Le pari "droit - cinéma" fait par Peter Nowalk, scénariste et producteur de *Murder*, et par bien d'autres, est donc largement gagné.



Quelle issue à cette *class action* ?

"Ms. Keating has proved her detractors wrong and ensured a far-reaching step forward for defendants across the entire country."

"Madame Keating a donné tort à ses détracteurs et a fait un grand pas en avant pour tous les accusés du pays."

Voici les propos tenus par une journaliste au sujet d'Annalise Keating, après que la Cour suprême ait statué sur *Lahey v. Commonwealth of Pennsylvania*. La Cour suprême des États-Unis d'Amérique a effectivement donné raison à Annalise Keating.

Au-delà de cette victoire juridique pour tous les accusés issus des classes que cherche à défendre Ms. Keating, c'est aussi et surtout le triomphe d'un triple symbole : celui d'une femme noire et lesbienne. Ce militantisme en faveur des femmes, mais aussi contre le racisme et l'homophobie est à peine dissimulé dans la série *Murder*. Il y est même plutôt revendiqué et est omniprésent grâce aux intrigues et aux personnages.

Le mot de la fin

Vous avez ainsi pu lire cette esquisse sur la série *How to Get Away with Murder*. Finalement, au-delà du droit et du cinéma, il faut aussi (et surtout) voir *Murder* comme une œuvre militante qui s'intéresse aux grands sujets de société de ce début du XXIe siècle.

Comme nous l'avions suggéré, *Murder* est bien une série qui parvient à traiter de sujets relativement techniques tout en restant largement accessible au grand public. Elle est donc la preuve qu'il est parfaitement pertinent de combiner le droit au cinéma tout en conservant des intrigues passionnantes, palpitantes et émouvantes.

Nous aurions également pu nous intéresser à d'autres séries juridiques comme la série *Suits* qui se déroule dans l'univers du droit des affaires ou encore la série *Engrenages* dont l'intrigue a lieu au cœur du système judiciaire français.

Vive le droit, vive le cinéma.







CINÉMAG

CINÉMAG

CINÉMAG

CINÉMAG

CINÉMAG

CINÉMAG

CINÉMAG

CINÉMAG

CINÉMAG